

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 2023

L'an deux mille vingt trois

le 17 Octobre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Octobre 2023.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Magali DIDIER, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE.

ABSENTES ET EXCUSEES : Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération sur l'avis du conseil municipal sur le dossier soumis à la participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation d'abattage de petits ruminants sur la commune de la Chapelle de Surieu.
- ▶ Projet de jumelage intercommunal avec la commune de SREBRENİK
- ▶ Création de la commission communale commerce et artisanat
- ▶ Questions orales

OBJET : DOSSIER SOUMIS A LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION D'ABATTAGE DE PETITS RUMINANTS SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DE SURIEU – DELIBERATION N°2023-36

Après lecture de l'arrêté préfectoral portant sur le projet d'une installation d'un abattage de petits ruminants sur la commune de la Chapelle de Surieu, Monsieur le Maire propose que la commune émette un avis favorable sur le dossier soumis à la participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation d'abattage de petits ruminants sur la commune de la Chapelle de Surieu.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à une majorité de 7 voix pour et de 1 abstention.

OBJET : PROJET DE JUMELAGE INTERCOMMUNAL AVEC LA COMMUNE DE SREBRENİK – DELIBERATION N°2023-37

Présentation succincte

Une démarche de Montseveroux a été engagée pour un jumelage avec la commune Bosnienne de Srebrenik, mais la démarche n'a pas abouti, notamment en raison de l'engagement nécessaire par rapport à la taille de Montseveroux.

Il est envisagé d'élargir le principe du jumelage aux communes de Monsteroux-Milieu, Cour-et-Buis, Chalon et Vernioz en plus de Montseveroux. Le jumelage serait l'occasion d'échanges culturels, sportif, de jeunesse, économiques...

Pour faire vivre ce jumelage, il y aurait un comité de jumelage constitué sous forme d'association pour faire vivre le jumelage avec des possibilités de subventions communales, de l'ambassade de France ou européennes.

Est-ce que le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'étudier ce jumelage intercommunal ?

A la suite de l'accord des Conseils Municipaux, les maires prendront contact avec les élus de Srebrenik pour discuter des modalités du jumelage.

Discussions

EBER pourra accompagner la dynamique du jumelage mais ce n'est pas de la compétence d'EBER.

Est-ce que ça va être compliqué de gérer un jumelage à 5 communes ? Si le jumelage se fait, il sera géré via le comité de jumelage.

Quels sont nos leviers pour inciter les habitants à participer au jumelage ? Ce serait via les associations et les échanges scolaires.

Pour affiner le projet, il faudra décrire les principes de fonctionnement du jumelage, avec son comité de pilotage, les actions envisagées, la participation attendue des habitants, les financements...

Il faudra que le projet soit porté par les habitants pour qu'il réussisse. D'autres communes pourront être impliquées.

A ce stade il s'agit d'étudier la faisabilité du projet.

Avis du Conseil Municipal

Le conseil s'exprime favorablement avec 7 voix pour et 4 absentions.

<p>OBJET : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE COMMERCE ET ARTISANAT – DELIBERATION N°2023-38</p>

Il est envisagé d'installer 4 ou 5 entreprises sur le terrain entre la parcelle Dugua et le gymnase. Aussi il paraît nécessaire de créer cette commission.

Pierre, Aurélie et Alexandra sont intéressés par cette commission. Pierre quittera la commission bâtiment pour se libérer du temps et Aurélie quittera la commission enfance, affaires scolaires, périscolaires et restauration.

Il est proposé de procéder à la création de la commission avec Pierre (rapporteur), Aurélie et Alexandra.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (12 voix).

1. Questions orales

Cathy

- Avancement des travaux : le chemin de la Varèze sera passé en double sens avec une trentaine de places de parking et il sera doublé par une piste cyclable. Les coûts des travaux est pris en charge à hauteur de 38.62 % par la commune (le reste par EBER), dont une partie est subventionnée. Le coût in fine pour la commune est d'environ 30 k€.

Thierry

- Un habitant se plaint de la façon dont les travaux sont engagés. Il lui a été demandé de prendre contact avec M. le Maire.
- La commission bâtiment va se réunir le 24/10 à 18h30 pour discuter du projet micro-crèche.
- Une subvention sera demandée pour les fenêtres et portes de la salle polyvalente d'ici le 15 janvier. Un audit énergétique sera nécessaire pour le dossier de subvention.
- Il faut également une étude de l'APAVE pour permettre de transformer l'appartement en location meublé de tourisme.

Max

RAS

Pierre

- Un article sera proposé au Dauphiné sur les travaux du Chemin de la Varèze. Une communication illiwap est nécessaire pour informer les habitants. La fin des travaux est prévue fin décembre.

Laurent V

- TE38 étudie la possibilité de mettre un éclairage solaire sur le chemin piétonnier de l'Ozellier aux lotissements.

Alexandra

- CCAS : le repas sera organisé le 27/01 pour un coût d'environ 25 €/repas. Il est attendue la participation de 45 à 50 personnes.

Valentine

RAS

Laurent G

- SEMIG : commission le 26/10 pour statuer sur les conditions du retrait des élèves de Cour-et-Buis de la maternelle à compter de septembre 2024. Il faut notamment étudier si des demandes seront faites à Cour-et-Buis en raison de ce retrait.

Jacques C

- Urbanisme : la commission s'est réunie pour le permis de l'UJMM (l'auvent de la buvette).
- PLUI : la réunion d'EBER à Montseveroux a permis de recenser tous les besoins des communes, qui sont supérieurs à ce qui est autorisé. Des arbitrages seront faits dans les prochains mois (d'ici 2026)

- Lotissement des Jardins de l'Ozellier : les résultats de l'enquête public ont été reçus. La démarche administrative va être engagée pour finaliser l'acquisition du terrain.

Jacques S

- Déneigement : rencontre avec Nicolas Rousset le 10/10, proposition d'intervention avec son matériel ou le matériel communal avec établissement d'une convention annuelle.
- Vidéoprotection : subvention département – dossier de demande de subvention à soumettre. Mais il faudrait connaître le taux de subvention de la Région.
- Achat de photocopieur : contrat à relire avant engagement.
- Réunion de la commission finances : en novembre avec l'objectif de réaliser une planification des besoins de financement des projets communaux.
- Participation au congrès des maires
- Participation à l'atelier photovoltaïque

Denis

- Voirie des Alisiers : Monsteroux-Milieu est bien le propriétaire
- CAUE : une réunion aura lieu pour préparer la décision du Conseil Municipal

Fin du conseil municipal à 20h35

Le Maire,

Denis MERLIN

